



Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 13 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize juin, le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 juin 2024 s'est réuni sous la présidence de Mr Patrick FONTAINE, Maire.
Procès-verbal accepté à l'unanimité en date du 13 mars 2024.

Etaient présents : Patrick FONTAINE, Jérémie FEUILLOLEY, Alain FAUCON, Tanguy LEFRANC ; Mickaël MUNOZ ; Christophe MARCHANT, Luc TOCQUEVILLE, Vincent FONTAINE ; Isabelle CAPELLE ; Pierre MAILLARD ; Ingrid HUHARDEAUX, Stéphanie DOUILLY

Secrétaire de séance : Stéphanie Douilly

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Contrats du personnel
- ▶ Convention de servitude ENEDIS
- ▶ Centre aéré – Tarifs des activités
- ▶ Règlement cantine garderie - Tarifs
- ▶ Devis travaux d'isolation de la mairie
- ▶ Fonds départemental d'aide aux jeunes
- ▶ Projet de plan partenarial de la communauté urbaine
- ▶ Délégations urbanisme
- ▶ Subvention l'axaplatrice Normande
- ▶ Informations – Questions diverses

I – CONTRATS DU PERSONNEL (délibération n°11/2024)

Monsieur le Maire propose le renouvellement des contrats du personnel pour l'année scolaire 2024/2025 soit : - un contrat d'agent spécialisé des écoles maternelles (adjoint technique) et un contrat pour la restauration scolaire (adjoint technique). Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer les contrats.

II – AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION ENEDIS (délibération n°12/2024)

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention de servitude concernant la parcelle cadastrée section A633 suivant plans. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique constatant ladite convention de servitude.

III - CENTRE AERE – TARIFS (délibération n° 13/2024)

M. Feuilloley, adjoint au maire informe le Conseil Municipal des tarifs du centre aéré intercommunal pour les sorties à Clécy et au camping. **CLECY** : 400€ résidents non imposables ; 450€ résidents imposables ; 566€ hors communes. **Camping à Manéglise** : 60€ résidents non imposables ; 70€ résidents imposables ; 80€ hors communes. Après délibération, le Conseil Municipal valide ces tarifs.

IV – REGLEMENT CANTINE GARDERIE 2024/2025 – TARIFS (délibération n°14/2024)

M. Feuilloley, adjoint au maire, présente au Conseil Municipal le règlement cantine garderie périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025. Prix du repas reste inchangé : **4,83€** ; tarif de la garderie : **0,60€ le quart d'heure** ; pénalité de **5€** sera facturée par quart d'heure de retard soit après 18h30. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte ce nouveau règlement.

V – TRAVAUX D'ISOLATION DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION (délibération n°15/2024)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux d'isolation dans la mairie. Divers devis sont présentés.
Après délibération, le devis de l'entreprise Menuiserie VAUTIER pour un montant

de 10 566,24€ HT soit 12 679,49€TTC est accepté.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de demander les subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Communauté Urbaine Seine Métropole.

VI – FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES (F.A.J) 2024 (délibération n°16/2024)

Le Conseil Municipal après délibération décide de participer au financement du F.A.J pour l'année 2024 d'un montant de 212,06€

VII – PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR 2024-2029 (délibération n°17/2024)

M. le Maire donne lecture du courrier de la communauté urbaine Seine Métropole concernant un avis à donner par le Conseil Municipal. Celui-ci concerne le dossier sur le plan départemental de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur 2024-2029. Après délibération, le conseil à l'unanimité donne un avis favorable.

VIII – DELEGATION DE SIGNATURE URBANISME (délibération n°18/2024)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de donner délégation concernant l'urbanisme à Madame Ingrid HUHARDEAUX, conseillère municipale et à Monsieur Jérémie FEUILLOLEY, adjoint au maire. A l'unanimité, le conseil donne l'autorisation à Monsieur le Maire cette délégation par arrêté municipal.

IX – SUBVENTION L'AXPLORATRICE NORMANDE (délibération n°19/2024)

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de l'association l'Axploratrice Normande accepte à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 500€

X – SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN ROND—POINT « REPOS DU CHEF VIKING » SITUE A HEUQUEVILLE (délibération n°20/2024)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer au nouveau rond-point du « repos du chef viking » situé à Heuqueville. Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à verser une subvention d'un montant de 1500€ à la commune d'Heuqueville. Cette dépense sera effectuée à l'article 2041411.

QUESTIONS DIVERSES

- Il est rappelé qu'il est interdit de sortir les tables et chaises lors d'une location de salle
- Christophe Marchant demande qui a la charge du ménage de la salle des 3 épis
- M. le Maire félicite l'association CLAM qui a rendu la salle impeccable lors de sa dernière manifestation
- Christophe Marchant informe le conseil que les membres du jury des jardins fleuris lors de leur passage ont félicité Jean-Philippe et Stéphane pour leur travail du fleurissement de la commune.
- Patrick Fontaine informe le conseil de la nécessité de réparer la tondeuse qui sera d'un montant de 1500€
- Jérémie Feuilloley rappelle la date du 29 juin pour la fête de l'école
- Mickaël Munoz souhaite réserver le city stade une journée pour le club footnet
- Vincent Fontaine rappelle qu'il y a quelques réparations à faire au city stade

Séance levée à 21h

Stéphanie DOUILLY, 1^{ère} adjointe



Le Maire, Patrick FONTAINE

